

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigne, Philippe HOURDAIN, President de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu le projet de délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France approuvant le projet de convention de partenariat, objet de la présente délégation de signature

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur General,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Virginie BLIDA, Directrice CCI INTERNATIONAL à l'effet de signer la convention de partenariat entre la CCI de région Hauts de France et l'Agence Française de Développement concernant l'opération FEXTE.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 28 septembre 2021



Philippe HOURDAIN
Président